



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CAPL n°2 du 26 juin 2019 - Mutations : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Après la diffusion des Cartes de la géographie revisitée, **FO-DGFIP** réaffirme toutes ses revendications qu'elle continuera de porter en toute indépendance mais avec la plus grande détermination. Elle appelle les personnels à s'opposer avec force à ces projets et à ne pas se résigner pour obtenir le retrait du plan DARMANIN. Et que dire de l'annonce de Mr DUSSOPT: pas de dégel ni de décorrélation du point d'indice au motif d'un coût collectif très important pour un apport individuel relativement faible !!! La colère monte, il est temps que notre gouvernement entendent les revendications légitimes de ses agents. Les féliciter c'est bien, mais cela ne suffit pas, il devient urgent de mettre en place une véritable reconnaissance de leur travail et de leur investissement quotidien. Ceci ne peut passer que par une revalorisation de leur salaire et un déroulement de carrière digne de ce nom.

Si les premières annonces concernant cette destruction de la DGFIP nous incite à la plus grande vigilance, **FO-DGFIP** s'inquiète de ses conséquences pour les agents et le devenir de nos missions. Notre organisation syndicale mettra tout en oeuvre pour que le projet d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques soit retiré. La DGFIP est un maillon essentiel du fonctionnement de l'Etat républicain. Défendre la DGFIP, c'est défendre la République.

En effet, cela fait plusieurs mois que les agents et leurs représentants vous alertent des dangers de cette réforme, mais aussi des multiples craintes exprimées par les agents. Ils sont à bout, et se sentent abandonnés par leur propre direction. Le projet de Loi de transformation de la Fonction Publique et les réformes en cours à la DGFIP font peser de lourdes menaces sur nos missions et nos emplois. **FO-DGFIP** revendique le retrait pur et simple de ce projet de Loi, outil de démantèlement de la Fonction publique, porteur d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès et au service public.

Et ce n'est pas l'arrivée de nouveaux agents dans notre département qui vont permettre une amélioration des conditions de travail. Comment pouvez-vous penser que vos services puissent fonctionner avec une vacance d'emplois au 1^{er} septembre 2019 qui s'élève à 127 agents, au vue du document fourni par vos services? Alors qu'après la CAPN, la direction générale indique une situation des effectifs à -35,2 contrôleurs.

C'est dans ce contexte funèbre, que se tient aujourd'hui la CAPL de mutations des contrôleurs.

Avec seulement 46 arrivées réelles pour 20 départs réels, cet apport est loin de suffir à combler les vacances de notre département, et par la même de permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Par ailleurs les élus **FO-DGFIP 31** déplorent une fois de plus l'absence de dialogue serein. En effet comment, en recevant les affectations ALD, en Direction et la situation des effectifs l'avant-veille ou le jour même de la tenue de la CAPL, peut-on appréhender dans de bonnes conditions le mouvement proposé ? Les élus **FO-DGFIP 31** dénoncent les conditions de préparation de cette CAP pour laquelle le temps de préparation est très insuffisant, et ne permet pas de défendre au mieux les intérêts des agents.

Les élus exigent que cette commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et que les agents obtiennent satisfaction dès lors que le poste sollicité est vacant. Nous dénonçons le gel de certains postes alors même qu'ils sont demandés par les agents (CDIF Toulouse et PRCP Ranguel).

En conclusion, les élus **FO-DGFIP 31** revendiquent des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an afin de combler la vacance d'emploi au fil de l'eau,
- une affectation la plus fine possible,
- que tous les postes vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont demandés par un agent.
- et la suppression totale du statut ALD.

FO-DGFIP estime que le délai de séjour de 3 ans pour une première affectation est inacceptable et cela même si **FO-DGFIP** se félicite d'avoir obtenu la réduction de ce délai de séjour à un an pour les agents en situation prioritaire. Le délai de 2 ans suite à mutation pour les agents est intolérable. Celui-ci ne protège pas les agents ALD, qui n'ont ni la possibilité de régulariser leur situation en CAPN ni en CAPL. Ces délais sont source de précarité et de stress pour ces agents, **FO-DGFIP** conteste la mobilité forcée qui leur est imposée. Comment pouvez-vous demander aux agents d'avoir un dialogue serein sur la géographie revisitée, quand ils vont subir dans cette CAP une mutation d'office? Il est urgent d'envoyer un signal fort aux agents lors de cette instance en prenant en compte toutes les situations particulières et sociales.

